



# Brève du SNUipp n°32



## CTSD DU 24 JANVIER 2017

Le CTSD s'est tenu de 9H30 à 18H00. Les délégations présentes ce matin ont toutes été reçues.

39 fermetures définitives et 39 ouvertures définitives ont été prononcées sans compter les mesures hors classe.

Le SNUipp-FSU 21 a voté contre la carte scolaire car la dotation départementale de 0 poste est insuffisante pour :

- **baisser les effectifs dans les classes,**
- **abonder les postes RASED,**
- **pallier au manque de remplacement,**
- **faire face à la scolarisation des élèves à besoins particuliers,**
- **permettre des organisations pédagogiques propices aux apprentissages,**
- **appliquer une réelle politique de réduction des inégalités en éducation prioritaire.**

En effet pour la majorité des écoles de REP et REP+ pour lesquelles nous demandons des ouvertures, l'administration, une fois encore, refuse le dialogue.

Nous tenons à souligner tout de même que lors de ce CTSD, les IEN sont intervenu-es sur les écoles de leur circonscription.

Les interventions des organisations syndicales ont permis des modifications par rapport au projet initial de la DASEN.

Vous trouverez en pièce jointe les mesures de carte scolaire.

### Mandat de congrès de Rodez du SNUipp-FSU :

*Des effectifs qui doivent être revus à la baisse.*

*Pour le SNUipp-FSU, il est urgent de baisser le nombre d'élèves par classe pour tendre vers 20 élèves par classe (comme dans d'autres pays européens qui investissent dans leur système éducatif) et en tout état de cause ne jamais excéder 25 par classe, 20 en REP ou REP+, en classes multi-niveaux et en milieu rural, 15 en TPS-PS. La baisse des effectifs par classe reste la première priorité des enseignant-es comme l'ont démontré les différentes enquêtes menées auprès de la profession.*

**Contact** : 03.80.73.57.17  
**Adresse** : 45 rue Parmentier  
21000 DIJON  
**Mail** : [snu21@snuipp.fr](mailto:snu21@snuipp.fr)

**Permanence** du lundi au  
vendredi de 9h à 18h.  
Mercredi : permanence  
téléphonique ou sur rendez-vous.

**Site du SNUipp21** : <http://21.snuipp.fr>  
**de la FSU 21** : <http://sd21.fsu.fr>  
**Sites nationaux** : **FSU** : <http://www.fsu.fr>  
**SNUipp** : <http://www.snuipp.fr>